

Règlement du concours

1. Le concours sera lancé du 27 septembre 2017 au 15 décembre 2017 et est ouvert à tous sauf les collaborateurs directs du Club Senior ainsi que les collaborateurs des services communication des communes concernées et de la Croix-Rouge luxembourgeoise.
2. Les personnes désireuses de participer sont priées d'envoyer leur dossier complet (formulaire d'inscription et fichiers (dans les formats .ai et pdf) par email à l'adresse suivante : communication@croix-rouge.lu. L'objet de l'email doit être : Concours logo Club Senior An der Loupescht.
3. Les participants au concours acceptent, en cas de sélection de leur logo, qu'il soit utilisé dans le cadre des démarches communicationnelles du Club Senior An der Loupescht sans contrepartie financière et à durée indéterminée. Le vainqueur du concours reste le propriétaire du logo mais il autorise, par sa participation au dit concours, le Club Senior An der Loupescht de l'utiliser en exclusivité, gracieusement et à durée indéterminée pour promouvoir ses activités.
4. Un jury, composé des membres du comité de gérance du Club Senior An der Loupescht et d'un représentant des services de communication des communes et de la Croix-Rouge luxembourgeoise sélectionnera le logo le 17 janvier 2018
5. La décision du jury sera prise oralement à la majorité des voix et sera sans appel.
6. Pour sélectionner le projet le plus réussi, les œuvres seront présentées de manière anonyme au jury.
7. Le jury décernera 500 euros au gagnant du concours. Cette somme est fixe et non négociable.
8. Le résultat du concours sera publié dans les bulletins communaux des communes impliquées ainsi que dans la presse.
9. Le gagnant du concours accepte d'être nommé et photographié pour les relations presse lors de l'annonce de la publication du logo.
10. Les participants au concours acceptent, en cas de sélection de leur logo, qu'il soit retouché et/ou adapté par l'auteur lui-même, en collaboration avec les services concernés, si cela s'avère nécessaire.